

ARRETE N° 82/2024/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge.

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU L'article 610-5 du code Pénal,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de la société LR HOME qui se trouve au 1545 boulevard Jean Charles Contel 14100 GLOS

CONSIDERANT QU'IL EST NECESSAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX AU MAGASIN ATOL, DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT RUE DU GENERAL LECLERC A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE DU 03 JUIN AU 7 JUIN 2024.

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : 3 places de stationnement seront réservées à l'entreprise LR HOME entre les numéros 2 et 8 rue Général Leclerc à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge **du Lundi 3 Juin au Vendredi 7 Juin 2024** dans le cadre de travaux au magasin ATOL.

ARTICLE 2 : L'entreprise LR HOME est autorisée à déposer une benne sur le domaine public pendant la durée des travaux.

ARTICLES 3 : Des barrières seront mises en place par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour matérialiser la zone réservée.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale .
- Au demandeur

Fait à LIVAROT , le 24 mai 2024

Le Maire déléguée

Vanessa BONHICHAUME

